

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTS LES VENDREDIS A 5 HEURES DU SOIR

MAITIARI 23. — N° 41.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 9 atopa 1874.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
Un an, 30 francs.
Six mois, 15 francs.
Trois mois, 8 francs.
De semaine 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

PRIX DES ANNONCES (au comptant).
Les 30 premières lignes, 30 c. la ligne.
Au-dessus de 30 lignes, 20 c. la ligne.
Les annonces renouvelées se payent la moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Avis relatif au corps-mort à l'île d'Anaa. — Arrêté : portant nomination provisoire du président du tribunal de 1^{re} instance. — Procurement aux fonctions de juge de paix et officier de l'Etat civil de Canton de Taravao. — Décision chargeant le service des contributions de la délivrance des permis de résidence à l'arrivée et du visa de ces pièces au départ des personnes étrangères à la nationalité tahitienne. — Nominations, mutations, etc. — Pénalité. — Report du courrier.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Situation économique de la France. — Nouvelles et faits divers. — Le cadastre de la rue des Martyrs. — Théâtre de l'Unionnisme. — Rôle des affaires de la haute-mer tahitienne. — Etat civil. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

L'administration porte à la connaissance du commerce maritime que M. le résident des Tomanua a pu, avec les faibles moyens de la localité, rétablir le corps-mort placé à l'île d'Anaa. La boutée en tôle, construite à l'arsenal de Fare-Uie, a été définitivement installée sur ce corps-mort et offre aujourd'hui une sécurité d'amarrage aux caboteurs qui se présentent devant Anaa.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,
Vu l'article 41 du décret du 18 août 1868 portant organisation de l'administration de la justice dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat ;

Vu l'arrêté en date du 11 décembre 1873 appelant M. Pinaudier, président du tribunal de 1^{re} instance, aux fonctions de président du tribunal supérieur en remplacement de M. Dumont, titulaire en congé ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à la présidence du tribunal de 1^{re} instance ;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est nommé provisoirement président du tribunal de 1^{re} instance de Papeete, M. Frédéric-Auguste Bonet, lieutenant au vaisseau.

Art. 2. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 30 septembre 1874.

O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,
LOUIS DE LAVARD.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,
Vu l'article 11 du décret du 18 août 1868 portant organisation de l'administration de la justice dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat ;

Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est nommé juge de paix et officier de l'état civil du canton de Taravao, M. de Brisay (Pierre), sous-lieutenant d'infanterie de marine, en remplacement de M. Gruet rentrant en France.

Art. 2. L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et le chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messenger*, inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 30 septembre 1874.

O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Pour l'Ordonnateur suppléé et par ordre : Le Procureur de la République,
Le sous-commissaire de la marine, Chef du service judiciaire,
LA BARRA.

Nous, sous-commissaire de la marine, Ordonnateur p.f. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Vu les arrêtés locaux des 11 août 1862 et 10 mai 1872 relatifs aux permis de résidence dans les Etats du Protectorat ;

Attendu que l'examen des demandes de permis et la préparation de ces pièces pour la signature du Directeur de l'Intérieur et du Commandant, confiés jusqu'ici à un officier ou employé de l'un des détails administratifs, doivent être plus logiquement dévolus au service des contributions, qui trouvera dans cette disposition la facilité de suivre les mouvements de la population au point de vue de l'établissement des rôles,

DÉCIDONS :

A partir de ce jour, le service des contributions est chargé de tous les détails concernant la délivrance des permis de résidence à l'arrivée, et le visa de ces pièces au départ, des personnes étrangères à la nationalité tahitienne.

Le chef inspecteur de la police déférera à toutes les réquisitions du service des contributions, en ce qui touche les renseignements à recueillir pour l'examen des demandes d'admission à résidence.

Le coût du permis de résidence sera versé directement au trésor sur liquidation provisoire du service des contributions et préalablement à la remise de ce permis à l'intéressé.

Est et demeure supprimée l'allocation de sept cent vingt francs (720 fr.) inscrite au budget comme supplément à l'officier chargé de la délivrance des permis de résidence.

La présente décision sera communiquée, enregistrée et insérée partout où besoin sera.

Papeete, le 1^{er} octobre 1874.

LA BARRA.

Approuvé :

Le Commandant Commissaire de la République,
O^{re} GILBERT-PIERRE.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 23 septembre 1874, M. Fontaine, commis de marine, arrivé de France par le transport *Oras*, a été appelé à servir au détail des travaux et approvisionnements.

Par décision du même jour, M. Olmeta, commis de marine, arrivé de France par le transport *Oras*, a été appelé à servir au détail des revenus, armements et inscription maritime.

Par décision de M. l'Ordonnateur en date du 29 septembre 1874, M. Gavand, aide-commissaire de la marine, chef du détail des subsistances, a été appelé à diriger cumulativement le service des travaux et approvisionnements en remplacement de M. Hillon, officier du même grade, rentrant en France en congé de convalescence.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 30 septembre 1874, prise sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Muzery, capitaine aux compagnies indigènes des ouvriers du génie, a été nommé provisoirement chef du service du cadastre en remplacement de M. Orsel, garde du génie, rentrant en France en congé de convalescence.

Par décision du même jour, M. Ylier, gardien-concierge des bâtiments militaires, a été nommé piqueur de 2^e classe du génie et des ponts et chaussées, pour compter du 1^{er} octobre 1874.

Par décision du même jour, M. Ylier, piqueur de 2^e classe, a été nommé gérant des services du génie et des ponts et chaussées en remplacement de M. Orsel, garde du génie, rentrant en France en congé de convalescence.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République, en date du 1^{er} octobre 1874, prise sur la proposition de l'Ordonnateur p.f. f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Niotte, aide-commissaire de la marine, a été nommé chef du service des contributions en remplacement de M. La Barbe, sous-commissaire de la marine, appelé à d'autres fonctions.

Par décision de M. l'Ordonnateur p.f. f.f. de Directeur de l'Intérieur en date du 1^{er} octobre 1874, approuvée par M. le Commandant Commissaire de la République, M. Gavand, aide-commissaire de la marine, a été nommé sous-chef du service des contributions en remplacement de M. Niotte, officier du même grade, nommé chef de ce service.

Par décision du même jour, M. Badin, aide-commissaire de la marine, chargé du détail des hôpitaux, a été appelé à prendre cumulativement la direction des détails, revues, armements et inscription maritime.

Par décision du même jour, M. Langomazino, écrivain de la marine, a été nommé chef du secrétariat de l'Ordonnateur en remplacement de M. l'aide-commissaire Niotte.

Par décision du même jour, M. Fontaine, commis de marine, a été chargé des détails administratifs de la prison de ville de Papeete en remplacement de M. Hillon, aide-commissaire de la marine, rentrant en France en congé de convalescence.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 1^{er} octobre 1874, le capitaine mutui Tapani, du district de Papenou, subira un mois de prison sans solde pour s'être conduit d'une manière scandaleuse en se livrant à l'ivresse avec les jeunes gens du district. Il sera en outre révoqué de ses fonctions.

Mai te au i te faue ran a te Tomanua te Auvahn o te Repapi-ria i te 4. no atopa 1874, e ta-pes his te au poret mutui de Papeete re o Tapani i te nuri e hore moa te ave hoi, e mai te moai toroa ore, i mai te fante-pao ran haama roa i te fau-toro ran lapa hoi e te tauroara 'loa o taui mataina ra. E fau-toro atoa hia hoi tonu tora.

Départ du Courrier.

La maille de correspondance pour l'Europe et les deux Amériques partira pour San Francisco aujourd'hui 9 octobre, à bord du brig-golette américain *Nautilus*.

PARTIE NON OFFICIELLE

FRANCE.

La situation économique.

— M. Leroy-Beaumais analyse, dans le *Journal des Débats*, l'Exposé comparatif de situation économique et commerciale de la France pendant les quinze années de la période 1857-1871, et que le ministère vient de publier. Ce document fournit à la statistique de très-intéressants documents.

Tout d'abord, l'étendue de notre territoire a subi deux vicissitudes : en 1856, elle était de 530,280 kilomètres carrés; en 1861, après l'annexion de la Savoie et de Nice, elle s'est accrue au point de former 543,051 kilomètres carrés; en 1872, par la perte de l'Alsace-Lorraine, elle s'est réduite à 539,777; c'est donc un chiffre à peu près égal à celui de 1856. Quant à la population, on sait que du chiffre de 35,783,000 habitants en 1851, elle a monté à 36,099,968 en 1856, puis à 37,382,295 en 1861; à 38,067,094 en 1866, et qu'elle est retombée au chiffre très-moqueuse de 36,102,921 en 1872; notre population est donc légèrement supérieure à celle de 1856 et de 1861. Le rapport de la population à l'étendue du territoire s'exprime aujourd'hui par une moyenne de 68,3 habitants par kilomètre carré; en 1866, cette moyenne était de 70,1; en 1856, elle ne montait qu'à 67,9. Cette proportion, si l'on l'examine, est faible pour un pays dont les deux tiers du sol sont très-fertiles et où l'industrie a atteint un haut degré de développement.

Le territoire et la population sont les deux facteurs de la production; l'un est le fonds que l'autre met en œuvre. Voyons quel ont été les résultats.

De 1857 à 1872, la quantité des terres cultivées en blé a augmenté chaque année dans une proportion légère, mais constante. En 1857, nous n'avions commencé en blé que 6,593,000 hectolres; en 1868, nous en étions arrivés au point culminant de 7,051,000, ce qui représentait une augmentation de 8 pour 100 depuis le commencement de la période; en 1872, nous touchons le chiffre de 6,937,000 qui doit être considéré comme le plus élevé de toute la série, si l'on tient compte de la mutilation de notre territoire, du fait que la culture de blé n'occupe qu'une assez faible partie de notre sol, puisque la France compte près de 53 millions d'hectares. Quant au produit moyen de chaque hectare aux différentes années de cette période, il n'a varié que tout d'après les vicissitudes des matières. La production du blé faite autour du chiffre de 100 millions d'hectolres, ayant dépassé huit fois cette moyenne approximative dans les quinze années dont l'Exposé comparatif retrace les résultats. Le chiffre le plus élevé est celui de la récolte de 1872, qui aurait fourni 129,803,000 hectolres de blé; le chiffre le plus faible est celui de la récolte de 1871, qui n'aurait pas dépassé 69,276,000 hectolres. On sait d'ailleurs que les informations de cette nature sont loin d'atteindre l'exactitude absolue et qu'elles ne doivent être admises que comme des évaluations vraisemblables.

La production des légumes secs a suivi une marche progressive très-rapide. En 1861, elle n'était que de 3,801,000 hectolres; en 1872, elle s'est élevée à 3,461,000 hectolres. C'est une preuve de l'augmentation du bien-être en France.

La culture de la vigne n'a pas cessé de se développer jusqu'à ces dernières années. Le document officiel ne nous indique pas les espaces consacrés à cette production, il ne nous fait connaître que les quantités récoltées. Elles ont naturellement été affectées d'une année à l'autre par les variations climatiques; mais, malgré ces variations annuelles, on constate une tendance marquée à l'augmentation de la production des vins. Du chiffre de 35,410,000 hectolres en 1857, la récolte des vins s'est élevée à 50 millions en 1869, et est retombée à 52 millions en 1870, à 56 millions en 1871 et à 50 millions en 1872. On sait que la vigne est aujourd'hui chaque jour ses ravages; mais on espère en triompher par le changement des cépages.

La France a subi des pertes énormes sur les animaux domestiques à la suite de la guerre et des épidémies qu'elle a provoquées :

Le nombre des chevaux, qui était de 3,313,000 en 1866, est tombé à 2,882,000; celui des mulets s'est abaissé de 315,000 à 299,000; celui des ânes, de 518,000 à 450,000. Nous n'avons plus que 11,284,000 bêtes bovines au lieu de 12,733,000. La race porcine a été moins éprouvée : elle compte encore 5,377,000 sujets en 1872, au lieu de 5,889,000 en 1866. Ce sont les moutons qui ont le plus diminué en nombre pour des causes très-diverses : on en comptait 30,386,000 en 1866, on en trouve plus de 25,707,000 en 1872. Il n'y a qu'une espèce domestique qui ait augmenté, c'est l'espèce caprine : elle est représentée par 1,791,000 sujets au lieu de 1,579,000.

Si nous ajoutons que la production des cocons de soie a baissé de trois cinquièmes depuis vingt ans; qu'au lieu de monter à 25 millions de kilogrammes, elle n'est plus que de 16 millions, nous aurons analysé tous les renseignements que l'Exposé nous fait offrir sur la situation de l'agriculture. Donc, en tenant compte de l'impossibilité où l'on se trouve de dresser une statistique très-exacte des produits à variety de l'agriculture, il ressort de l'Exposé comparatif que la richesse agricole de la France s'est considérablement développée depuis quinze ans.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Les hommes dont le génie et la patience ont doté leur pays de nouvelles découvertes ont tous fini misérablement. C'est là un cliché bien connu, et qui dégoûte quoique ce soit, d'inventer même un jour, M. M. Perreux vient du reste d'éprouver la vérité de ce cliché. M. Perreux avait voulu perfectionner le vélocipède, cette grande invention moderne, qui fait aux chevaux une concurrence mortelle. Le vélocipède a été inventé, il est très fatigant. M. Perreux avait donc substitué au système des pédales une petite machine à vapeur. On s'essaya d'un excellent fauteuil, avec un panier de charbon à côté du sié, et on s'en allait à tout vapeur sur le boulevard des Capucines. Un jour, le *Journal* de M. Perreux publiait son vélocipède à vapeur. Hélas ! la peine avait été fautive toutes de roues que voilà la chaudière qui éclate, et jette en l'air l'inventeur et vélocipède. On a relevé M. Perreux dans le plus triste état, il avait émis blessures à la tête.

— Une lettre communiquée dernièrement à la Société de géographie, par M. de Vienne, fournit quelques données sur l'expédition de MM. Caméron, Murphy et Dillon en Afrique. Les débris de cette expédition ont été fort malheureux. Les voyageurs se sont trouvés arrêtés à Ounyanambié. Le difficile des approvisionnements, l'incertitude des vues, des obstacles imprévus de tout genre paraissent avoir dénué les membres qui composaient cette expédition. MM. Murphy et Dillon se sont décidés à regagner le littoral, mais ce dernier, dans un accès de fièvre, a tenté de se précipiter par l'idée qu'il n'avait pu obtenir le moindre succès, s'est brisé la cervelle sur la route d'Ounyanambié à Zanzibar. M. Murphy est donc revenu seul à cette dernière ville, triste, sombre, préoccupé. Le contraste est d'autant plus frappant qu'il était plein de gaieté et d'entrain à son départ. Le lieu fatal de l'expédition, M. Caméron, il paraît avoir persisté dans son exploration. Il a voulu continuer sa route vers Ujiji, où il espérait pouvoir retrouver quelques traces de papiers laissés par Livingston. De là, il pourrissait la découverte du problème que les derniers travaux de Livingston ont fait surgir, bien décidé, paraît-il, à revenir par le littoral égyptien, en suivant le cours du Nil, ce par le littoral occidental de l'Afrique, en suivant le cours du Congo. Ces incidents ne peuvent que confirmer l'opinion de la plupart des géographes, à savoir que les grandes explorations dans les régions incultes de l'Afrique méridionale, que quand elles sont entreprises par des explorateurs isolés. C'était aussi l'avis de Livingston lui-même, après quelques expéditions faites avec d'autres personnes, a fini par voyager seul et n'a pu parvenir à réaliser les données entreprises qui ont rendu son nom immortel.

— La *National Gazette* de New York nous donne quelques renseignements sur le nombre des steamers traversant l'Atlantique qui se sont perdus depuis 1840. A partir de cette époque jusqu'en 1872 inclusivement, il y a eu 103 steamers qui se sont perdus, le *Président* étant le premier de la liste et la *Ville de Harre* le dernier. La compagnie Cunard, avec sa flotte tout entière, n'a perdu que deux vapeurs, l'*Africa* et le *Tripoli*, pendant cette période de trente-trois années. Le ligne Allan, qui se compose aujourd'hui de 17 steamers, en a perdu 7 depuis l'année 1852, et le ligne Collins, qui fonctionnait de 1853 à 1857, en a perdu deux sur les quatre qui composaient la ligne. Les compagnies allemandes de Hambourg et de Brême, établies en 1855, ont perdu 4 de leurs steamers et la compagnie autrichienne de la ligne de Trieste, le *Guin* (1868 à 1872), 2, et la ligne de l'*Etoile blanche*, 1. Environ 13 steamers appartenant à une plus petite compagnie se sont perdus dans l'Océan Atlantique. Des compagnies françaises, les Messageries maritimes, avec leurs 60 steamers, en ont perdu 14 pendant ces vingt et une années d'existence; la Compagnie transatlantique avant le naufrage de la *Ville de Harre* en avait perdu un seulement, le *Doriot*, qui s'est jeté à la côte près de Cuba. La compagnie de la Mail-Poste royale, à laquelle la Transatlantique fait concurrence en Europe, a perdu 15 de ses paquebots en trente-deux années de son existence. Il a été calculé que plus de 16,000 voyages aller et retour à travers l'Océan Atlantique ont été accomplis depuis 1840 par toutes ces différentes lignes de steamers.

Une statue du Nouveau-Monde, dit la *Revue britannique*, le *boldo* (*Bolden* *grana*), l'un des modes les plus à la mode, attire l'attention de la Société d'acclimatation. Par les soins de M. le vicomte Brehier de Montmorand, ministre de France au Chili, on vient de recevoir au bois de Boulogne un envoi de feuilles desséchées de *boldo*, qui permettront des expériences sérieuses. A la guerre, les journaux se sont beaucoup occupés de la fougère plante chilienne. On attribuait au *boldo* des propriétés thérapeutiques très-remarquables; c'était, disait-on, un remède souverain contre certaines affections de la vieillesse, et même de l'homme. La découverte de ces propriétés est due tout à fait au hasard. Les circonstances ont été rappelées tout récemment par M. J. Girard à l'une des dernières séances de la Société, à propos de l'envoi de M. de Montmorand. Sur le domaine de M. Navarro, dans les Cordillères, les métayers ont eu un maïs d'un grand poids de foie. Un jour, on repère l'excès de leur parc avec des branches de *boldo* : les animaux les dévorent avec avidité; on en remet, ils les mangent encore, et l'épidémie cesse aussitôt. Le gouverneur chilien, après de cette découverte, a fait, paraît-il, essayer le nouveau médicament sur des hommes malades du foie, et ceux-ci ont été radicalement guéris. Voilà du moins ce qui s'est dit et répété. Attendons, pour nous prononcer, le résultat d'expériences nouvelles, conduites selon des règles scientifiques strictes.

La Liberté annonce qu'une société représentée par M. Obli-glietti, de Rome, a fait à l'Exposition de 1873 un grand chemin de fer qui se propose d'entraîner de Naples jusqu'au cratère même du Vésuve. Le chemin projeté partait de la barrière des Grands et, passant par San-Sebastiano, Polena, Trocchio, Sant'Anna, Somma, Orlatano, se terminait au cratère du Vésuve. Le pied du Vésuve seulement que commencerait l'application du système. La longueur totale de la ligne, d'après les études que la société a fait faire, est de 25 kilomètres, dont 23 de chemin de fer ordinaire et 3 du système Obli-glietti. La durée du trajet du Naples au cratère serait d'environ une heure et quart.

— Le bureau de statistique de Washington vient de publier un extrait des principales marchandises exportées et importées aux Etats-Unis d'Amérique, durant l'année commerciale qui s'est terminée le 30 juin 1873. L'exportation du froment y figure pour une valeur de 31 millions et demi de dollars; et l'Angleterre en a absorbé à elle seule pour 47,700,000 dollars. L'exportation des farines a été de 19 millions, dont l'Angleterre a absorbé 11 millions; les pressions indiennes ont été de 19 millions, dont l'Angleterre a absorbé 12 millions; la consommation des exportations de bœuf, le maïs exporté a été de 23 millions trois quarts; l'Angleterre en a absorbé 22 millions trois quarts.

— La *Times* publie la communication suivante de la légation péruvienne relative aux renseignements qu'elle a recueillis. Elle a constaté par une commission scientifique nommée à cet effet : « La commission des ingénieurs chargée de mesurer les quantités de guano disponibles estime à 6 millions de tonnes le guano du Pailon de Pico, à 3 millions celui de Pailon de Pico, et à 2 millions celui de Pailon de Pico. Une seconde commission destinée à contrôler ces chiffres par le moment pour faire son rapport. » Cette dépêche est envoyée par le gouverneur péruvien à M. Jara Almondo, secrétaire de la légation à Londres.

